Cfdt: INTERCO 94
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO 94 VOUS informe

Septembre 2021

CST : UNE NOUVELLE INSTANCE À MAÎTRISER

Adieu les Comités techniques (CT) et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), place aux Comités sociaux territoriaux (CST). La loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a créé cette nouvelle instance en fusionnant les deux précédentes. Mise en place programmée juste après les élections professionnelles de décembre 2022 pour le renouvellement des IRP (Instances Représentatives du Personnel) dans la Fonction publique.

Dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant au moins 200 agents, le CST devra comporter une « Formation spécialisée » en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En dessous de ce seuil, une telle formation pourra être créée lorsque des risques professionnels particuliers le justifient.

Le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 fixe les modalités d'application de ces dispositions, (reprenant une large part des articles 32 à 33-3 de la loi du 26 janvier 1984), dont notamment la composition des CST, les modalités d'élection des représentants du personnel, les compétences des CST et de la formation spécialisée, ainsi que les règles de fonctionnement.

Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1er janvier 2023. À nous de maitriser et de faire vivre de nouvelles règles du jeu, notamment à travers le règlement intérieur, les nominations des élus du personnel et de leurs suppléants.

A l'heure où nous imprimons, tous les décrets ne sont pas encore parus. La vigilance est de mise.

AU SECOURS !

Le contrat de travail de **Zahia** n'a pas été renouvelé, malgré des années de bons et loyaux services en CDD, même chose pour **Marie-Antoinette**. **Sylvain** attend son passage en Conseil de discipline (faibles charges, mais forte sanction demandée), **Caroline** est en voie d'expulsion de son logement de fonction, la carrière de Lise est bloquée car son employeur bloque sa mutation, **Maximo**, **Sabine** et **Aurélien** ont réussi à partir ailleurs, pour fuir le harcèlement, l'accident de trajet d'**Olivier** n'a pas été reconnu, l'accident de travail de **Grace** non plus, l'évaluation annuelle d'**André** n'a pas été revue malgré un avis favorable de la CAP, **Richard** est titulaire… mais SDF !

Ce ne sont là que quelques exemples de **situations dramatiques** que nous essayons de résoudre, en accompagnant nos adhérents du syndicat CFDT Interco 94. Trop souvent, une solution pourrait être trouvée mais les collectivités-employeurs se révèlent être des **machines froides et inhumaines**, indifférentes aux conséquences concrètes de leurs décisions - chacun des acteurs renvoyant la balle vers d'autres.

Les militants de notre syndicat manquent de temps pour répondre correctement à toutes ces demandes d'aides, tant elles sont nombreuses. Mais nous essayons surtout de **renforcer les équipes militantes** dans chaque collectivité ou entreprise, afin de peser sur le dialogue social et de prévenir au maximum ces situations. Nous ne cessons de le dire : **plus nous serons nombreux à nous mobiliser et à nous intéresser** à la gestion collective et individuelle du personnel par nos employeurs, **plus nous seront forts** pour nous protéger et améliorer nos conditions de travail. Ces réflexions nous rappellent soudain la devise de notre organisation : **s'engager pour chacun, agir pour tous !**

Syndicat départemental CFDT Interco 94-Val de Marne
Maison des Syndicats -11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 43 99 12 43 • Courriel : interco94@interco.cfdt.fr • Blog : http://interco94-cfdt.over-blog.com/

PANORAMA DE NOS SECTIONS.

Les premiers mois de l'année 2021 ont été chargés pour l'ensemble de nos sections.
Les sujets d'actualité ne manquent pas en effet...
En dépit de la distanciation imposée pour raisons sanitaires, nos élus ont continué à être sur la brèche pour porter nos revendications, limiter les freins au dialogue social et demeurer force de propositions et de contre-pouvoir syndical.

VINCENNES :

NÉGOCIATIONS SUR LES 1607 HEURES

À Vincennes, un nouvel accord-cadre a été signé suite au passage aux 1607 heures, dû à la loi transformation de la fonction publique.
Suite à cette disposition réglementaire, les agents ont perdu les « 4 jours du maire », mais les OS (organisations syndicales) ont obtenu la compensation financière de 2 jours lors des négociations. La CFDT a aussi obtenu, lors du CT, l'assurance de futures négociations : sur les bas salaires, sur les prestations sociales, sur les titularisations et grâce aux accords nationaux, sur la protection sociale complémentaire, afin de compenser les 2 autres jours perdus, ainsi que la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires.
Toujours vigilants pour les agents.

Anthony Delporte, Secrétaire de la section

CRÉTEIL :

MAINTENIR UN TEMPS DE TRAVAIL COHÉRENT

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 met fin aux régimes dérogatoires et oblige les collectivités à s'assurer d'une durée effective de travail de 1607h à compter du 1er janvier 2022. Actuellement, pour l'ensemble des agents de la ville de Créteil et du CCAS, notre temps de travail est de 1498h annuel et nous devons passer à l'obligation légale annuelle des 1607h.
Nous savons que les jours de congés ont été un mode de levier pour l'embauche dans la Fonction Publique. Cela nous permettait une souplesse d'organisation et d'équilibrer vie personnelle et vie professionnelle. En questionnant les agents de différents services, nous avons pu constater que les agents étaient plus favorables à l'augmentation du temps de travail journalier, pour maintenir le nombre de jours de congés sur l'année.
C'est donc dans l'objectif de maintenir au mieux l'équilibre du temps de travail quotidien et le maintien des temps de repos que la section CFDT a travaillé et a participé à l'ensemble des réunions de concertation.
A partir du 1er janvier 2022, c'est sur une base de 37h30 par semaine et sur le maintien des 214 jours travaillés par an que nous allons avancer. La mise en place par service est en cours. La section CFDT reste vigilante sur l'avancée des concertations auprès des agents.

Claire Arnold, Secrétaire de la section

PÉRIGNY-SUR-YERRES :

UN DIALOGUE SOCIAL SATISFAISANT

Après la mise en place du RIFSEEP et la crise sanitaire, il a fallu mettre en place la loi sur les 1607 heures. Le dialogue social s'est mis en place, avec plusieurs réunions entre la direction et les agents, service par service, afin d'écouter les demandes de chacun pour ne pas perdre trop de jours de congés et de RTT. Les agents sont plutôt satisfaits, la durée hebdomadaire du travail allant de 35h à 39h par semaine selon les services. Nous demandons que les anciens « jours d'ancienneté » soient compensés par une prime. Affaire à suivre…

Serge Placide, Secrétaire de la section

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE :

MOBILISATION CONTRE LA PRIVATISATION DES CRÈCHES

Mairie de Chennevières-sur-Marne le 2 février 2021

Notre section s'est mobilisée le 2 février dernier pour organiser un rassemblement devant la mairie avec tous les personnels des crèches. La CFDT s'oppose aux externalisations de principe sans études préalables prouvant que cela serait une meilleure solution pour la collectivité, ses administrés et ses agents. L'externalisation fragilise la carrière professionnelle et les conditions de travail des fonctionnaires qui sont détachés. Nous avons été particulièrement choqués par l'absence de concertation et d'information préalable et par le fait que la ville recoure au détachement d'office de l'ensemble des agents, contre leur volonté ! Aujourd'hui les crèches et demain quels services ? Cela peut vous arriver à tous. Alors restons unis et mobilisés !

Marie Sylvie Brun, Secrétaire de section

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

ENCADRER LE TÉLÉTRAVAIL

En juin 2020, la collectivité a lancé une réflexion avec les organisations syndicales sur la mise en place du télétravail en période ordinaire. Cette nouvelle manière de travailler était une revendication de la CFDT figurant dans les engagements pris lors de élections professionnelles.
Dans des délais très courts, plusieurs réunions de travail ont permis d'améliorer sa mise en œuvre au CD 94. Les débats ont porté sur un jour ou deux par semaine, sur les moyens accordés par la collectivité (informatique, prime de 10 € par mois…).
La CFDT a défendu l'idée d'expérimenter pendant un an le télétravail avec un jour maximum par semaine pour éventuellement proposer deux jours par semaine en 2022. Une autre formule a été proposée avec une bourse de 20 jours par an à poser par l'agent.
Une délibération du Conseil départemental a été adoptée en octobre 2020. En raison du 2ème puis du 3ème confinement, le télétravail ne pourra être mis en place qu'à l'issue de la crise sanitaire.
Enfin une adhérente a activement participé aux réunions sur le droit à la déconnexion, sujet auquel la CFDT est très attachée. Le guide de la CFDT du droit à la déconnexion a servi pour préparer les rencontres.
Le télétravail est aujourd'hui une évolution des modes de travail qu'une majorité d'agents (qui y sont éligibles) souhaite solliciter.

Laurent Vigreux, Secrétaire de section

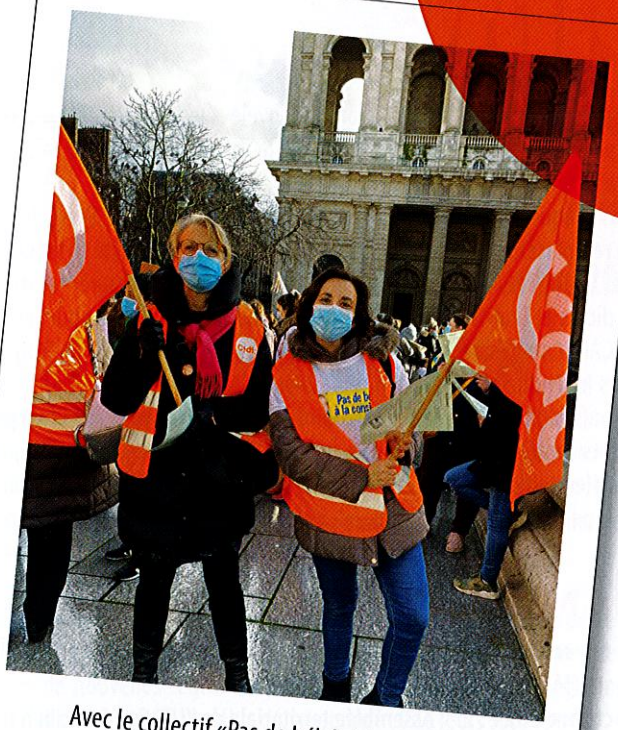

Avec le collectif «Pas de bébés à la consigne», nos élus ont fait entendre leur opposition à la «réforme Taquet» le 3 juin 2021 à Paris.

VITRY-SUR-SEINE :

DIALOGUE SOCIAL NOURRI

Nous sommes dans le dialogue avec notre employeur : une rencontre a eu lieu en novembre en présence du Maire et son adjoint chargé du personnel, puis une seconde réunion en mai avec le directeur général adjoint et le DRH. Thèmes abordés : télétravail, lutte contre le harcèlement, réduction des risques psychosociaux, droit syndical et expression syndicale, restauration des agents et tickets restaurant, mobilités et vélos, clause de revoyure pour le salaire des contractuels, clarification des effectifs (postes non pourvus ou gelés), et horaires de travail à répartir sur 1607 heures.
Nos interlocuteurs apprécient la force de propositions de notre section, mais l'équipe exécutive ne peut actuellement donner une suite favorable à nos propositions (frein budgétaire), exceptés sur deux sujets :

1/ Lutte contre le harcèlement : désignation d'une chargée de mission, programme de formation en direction des managers, et recrutement d'une psychologue du travail.

2/ Mobilités vélos : Le forfait mobilité (aide de 200 €/ an) est exclusif et ne peut se cumuler avec la participation de l'employeur aux frais de transport. Faut-il maintenir cette demande ? Pour combien d'agents ?

Thierry Mauger, secrétaire de la section

CHARENTON-LE-PONT :

TICKETS RESTAURANTS, ON LÂCHE RIEN !

Portée par notre section à la demande de centaines d'agents, notre légitime revendication concernant les tickets restaurants a décidément du mal à décongeler dans les cuisines de la mairie !
Après une pétition demandant à l'employeur pour tous les agents des tickets restaurants à 10 €/jour, nous avons réussi à imposer ce dossier au Comité Technique, en novembre 2020, puis mars 2021. La municipalité obligée de reconnaitre l'importance de cette thématique avait inscrit au menu un « groupe de travail pour mars 2021 » auquel nous devions participer.
Arguments principaux défendus par notre section : respecter l'équité entre tous, favoriser l'accessibilité, lutter contre la précarité et favoriser le bien-être au travail, conforter l'attractivité et le dynamisme commercial, et enfin renforcer l'attrait pour la collectivité lors du recrutement et fidéliser les agents.
Des dates de travail seraient enfin proposées au CT... de juin. La crise sanitaire aura été une belle occa-sion de gagner du temps. Mais si le cuisinier en chef s'est endormi en cuisine, à table les agents s'impatientent toujours ! Nous ne lâcherons rien…

Le bureau de la section syndicale

Assemblée Générale des sections

Le 6 juillet l'Interco 94 a conclu l'année avec sa traditionnelle Assemblée Générale des sections. Un moment riche d'échanges autour de nos actions et défis à relever dès la rentrée suivi d'un apéro déjeuner sous le patio de la maison des syndicats.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022 :

C'est en décembre 2022 que seront renouvelées les instances représentatives du personnel (IRP), dans l'ensemble de la fonction publique (Etat, Hospitalière et Territoriale).

Dans chaque collectivité, il faudra voter pour le CST (Comité Social Territorial) qui remplacera le CT (Comité Technique) et le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail). De cette élection dépend la représentativité des syndicats et leur temps syndical. Mais il faudra aussi voter pour renouveler les CAP (Commissions Administratives Paritaires) qui statuent sur les questions individuelles (entretien professionnel, discipline, formation, stagiairisation, etc.) ainsi que les CCP (Commission Consultatives Paritaires) pour les agents contractuels. Pour toutes les collectivités adhérentes au CIG, ce vote sera électronique (via Internet).

Dès maintenant, la CFDT prépare sa campagne électorale pour 2022.

DANS L'AGENDA DU SYNDICAT :

8 et 9 septembre 2021 : 56e congrès de l'Union régionale CFDT Île-de-France (Montrouge)

8 octobre 2021 : 2ème Assemblée territoriale de l'UTI Sud Francilien (Créteil)

12 octobre 2021 : Assemblée Générale des sections CFDT Interco 94

13 au 17 juin 2022 : 50ème congrès de la CFDT (Lyon)

LE SAVIEZ VOUS ?

LA REUNION D'INFORMATION SYNDICALE :

Vous avez le droit, sur vos heures de service, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale organisée par votre syndicat. Votre participation à cette réunion est un droit, inscrit dans les statuts de la fonction publique territoriale - article n°6 du décret n°85-397 du 3 avril 1985.

Pour pouvoir participer à cette réunion, vous devez prévenir votre hiérarchie au moins 3 jours avant.

En cas de refus d'autorisation de participation à cette réunion pour nécessité de service, le responsable hiérarchique de l'agent est tenu de motiver, par écrit, les raisons de son refus.

A cette occasion, vous pourrez exposer les problèmes que vous rencontrez dans votre travail, discuter de l'actualité syndicale et surtout vous informer. Un droit que vous devez vous permettre d'utiliser sans aucune crainte : c'est la loi !

RETOUR SUR LES CONGRÈS :

13ème Congrès du syndicat Interco 94 : pari tenu ! Après avoir été reporté de 6 mois, pour cause de Covid, notre congrès a pu se tenir, en distanciel, le 9 avril dernier. Un exploit pour faire vivre démocratiquement nos instances. 8 membres du Conseil syndical étaient sur place, à Créteil, pour animer les bureaux de séance et de vote, la commission des mandats, pour recevoir et coordonner les délégués et les invités, soit une cinquantaine de connexions en ligne. Le rapport d'activité 2018-2020 a été approuvé à 90%, le rapport financier à 100% et la Résolution d'orientation 2021-2024 à 89%.

Plusieurs sections sont intervenues, témoignant notamment de la dégradation des conditions de travail des agents engendrée par la Loi de transformation de la fonction publique et ses nombreuses mesures négatives (suppression de congés exceptionnels, pertes de compétences des CAP, amplification du recours aux contractuels, détachement d'office en cas d'externalisation, disparition des CHSCT, etc.). Le Conseil syndical (18 sièges) a été renouvelé, avec 5 nouveaux membres, issus de différentes sections (Chennevières, Choisy, Préfecture, Saint-Maurice, Vitry). Ce conseil syndical a réélu la Commission exécutive sortante (5 membres), dont Grégoire Bagot, secrétaire général et Philippe Bony, trésorier du syndicat.

Après celui de Brest en 2017, avait lieu le **14e Congrès de la fédération Interco CFDT, à Dijon.** Organisé du 22 au 24 juin sous une forme hybride (en présentiel et distanciel), ce rendez-vous a permis aux délégués et porteurs de mandat de s'exprimer sur le rapport d'activité (actions menées de 2017 à 2021) et sur le rapport financier (les dépenses engagées reflètaient bien l'activité et les priorités qui avaient été fixées). Enfin ont été débattus des amendements au projet de résolution. Notre syndicat Interco 94 a ainsi proposé plusieurs modifications au projet de résolution, dont 6 ont été retenues par le Conseil fédéral. La résolution d'orientation (intégrant ou pas, selon le résultat des votes, les divers amendements) a été votée à une large majorité (93%). Cette feuille de route guidera la fédération pendant la durée du mandat (2021-2025).

Jacques Lager élu Secrétaire Général de la fédération Interco au Congrès de Dijon

Rejoignez-nous ! Adhérer à la CFDT c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarités**. Pouvoir défendre **vos droits**.
Etre **respectés et entendus !**

Prix de l'adhésion= 0,75% du salaire net imposable, dont 66% est remboursable par les impôts sur le revenu. ***Exemple :*** je gagne environ 1300€/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70%/mois, après crédits d'impôts (les 66% sont donc déduits de vos impôts, soit remboursés si vous n'êtes pas imposables).

Partout où la CFDT est présente avec une section syndicale, nous sommes plus forts et les agents sont mieux défendus.

Si vous souhaitez adhérer, contactez-nous :

CFDT INTERCO 94 - Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex - Téléphone : 01 43 99 12 43 - Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

Vous pouvez aussi adhérer directement en ligne (pensez à bien indiquer votre collectivité/employeur) : https://cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287